



Amfreville

**ARRETE N° 2025/P/016 ETABLISSANT
LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Maire d'Amfreville,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2025/039 du 12 mai 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2022/P/08 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01 janvier 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BOISSE David	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	01/06/2025

ARTICLE 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Amfreville, le 15 mai 2025

Le Maire,
Xavier MADELAINE

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion
- Comptable de la Collectivité.



Monsieur le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le